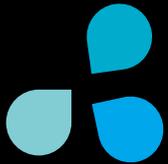


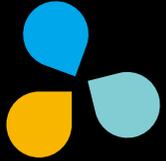
BUCOPA 



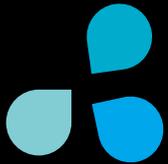
CONCERTATION

Projet de modification du SCOT BUCOPA





Le SCOT du BUCOPA, approuvé le 26 janvier 2017



Une stratégie à poursuivre

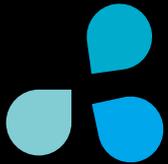
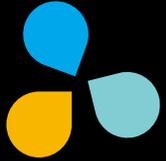
- Renforcer l'unité et la singularité du territoire à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise en misant sur la pluralité interne au territoire, source de richesse et d'opportunités



Un approche déjà forte des enjeux environnementaux
et climatique

MAIS

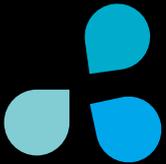




- Une programmation économique trop fléchée qui limite les réflexions foncières et environnementales pour mettre en œuvre la séquence Eviter Réduire Compenser à l'échelle des PLU
- Vote des lois climat et énergie (2019) et la loi Climat et Résilience (2021)
- Opportunité de préparer l'évolution du parc nucléaire du Bugey

Pourquoi une modification

- Pour ne pas attendre la révision qui nécessitera préalablement celle du SRADETT (notamment pour les objectifs ZAN) et le bilan à 6 ans du SCOT
- Afin d'ores et déjà de faciliter la mise en œuvre de la stratégie économique
- Pour créer des maintenant les conditions dans lesquelles le territoire, souhaite que s'inscrive un projet d'installation nucléaire



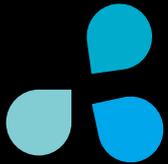
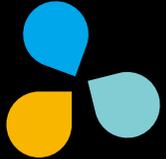
Les objectifs pour la modification du SCOT

3 blocs qui s'imbriquent par leur cohérence

- 
- **Renforcer les prescriptions** dans la perspective de la loi Climat et Résilience d'un point de vue général;

- 
- **Prévoir les conditions d'implantation** de nouvelles installations nucléaires et en faire un levier pour le renforcement de la filière nucléaire, la décarbonation de l'énergie dans la perspective d'une meilleure prise en compte des enjeux climatiques;

- 
- **Mieux organiser notre programmation pour le développement économique** pour améliorer l'opérationnalité des projets et là encore s'inscrire dans la perspective de la loi Climat et Résilience
 - *Permettre une démarche ERC d'échelle PLU*
 - *rationaliser et maîtriser la consommation d'espace*



Renforcement des prescriptions dans la perspective de la loi Climat et Résilience

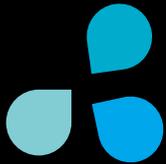
1° BLOC

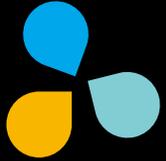




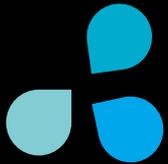
- Affirmer le fait que l'avenir du Rhône ne saurait dépendre de l'action et des besoins de chaque riverain mais appelle une gestion globale qui dépasse les usages en mettant au centre l'enjeu de maintien d'un débit assurant les fonctions écologiques de la trame bleue ; que c'est dans le cadre de cette politique prioritaire que doivent s'articuler les usages

- Renforcer la mise en œuvre du PGRI et affirmer pratiquement le fait de ne pas exposer plus de personnes ou de biens aux risques





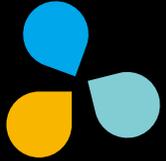
- Systématiser l'emploi coefficient de biodiversité ou de surfaces éco-aménageables dans les documents d'urbanisme pour favoriser la biodiversité en ville, lutter contre les îlots de chaleur, et améliorer la gestion des ruissellements



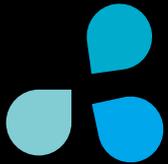
- Organiser la désimperméabilisation dans la perspective de lutte contre l'artificialisation (notamment parkings)



- Renforcer les prescriptions en matière de production d'énergie renouvelable au sein des parcs d'activités sur les espaces délaissés ou neutralisés (PPRT, etc...)



- Renforcer les prescriptions en matière production d'énergie à l'échelle de l'îlot ou du bâti (avec la mutualisation de fermes sur grandes toitures par exemple)



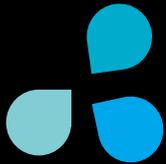
- Fixer des objectifs pour des Plan alimentaires territoriaux



- Adapter les prescriptions en matière production d'énergie solaire aux conditions de la PPE (éviter les espaces agricoles productifs)



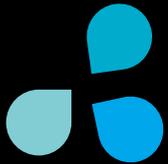
- Réduire les objectifs de consommation d'espace pour les parcs grand flux et artisanaux, en transférant 150 ha à un grand projet d'envergure régionale à effet levier stratégique



- Maintenir ainsi les grands équilibres entre espaces environnementaux, agricoles et urbains fixés par le SCOT

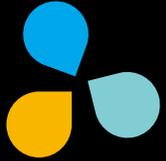


- Renforcer la stratégie PADD « Soutenir des projets économiques majeurs véritables leviers pour la reconnaissance économique du territoire »

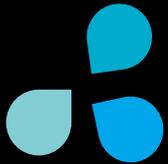


Prévoir les conditions d'implantation d'un EPR et en faire un levier et en faire un levier pour le renforcement de la filière nucléaire, la décarbonation de l'énergie dans la perspective d'une meilleure prise en compte des enjeux climatiques;

2° BLOC



- Intégrer clairement dans les possibilités d'évolution du site du BUGEY l'implantation de nouvelles installations EPR pour une énergie décarbonée en lien avec l'amélioration des savoirs faire de la filière et de l'écosystème économique local



- Renforcer les prescriptions en matière de lien entre grands projets et valorisation et innovation pour l'exploitation des ressources naturelles (particulièrement pour un tel projet)



- Prendre en compte les évolutions possibles des installations nucléaires dans la gestion des risques au regard de l'accessibilité

- Prévoir une solution fret ferré sur la centrale en cas de réalisation du projet EPR

- Prévoir des solutions de TC depuis 2 ou 3 gares structurantes pour desservir la centrale (Montluel ? Meximieux? Amberieu ?)

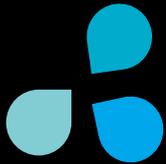
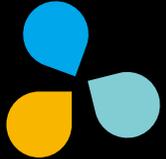
- Prendre en compte les besoins de logements spécifiques pendant les grands chantiers



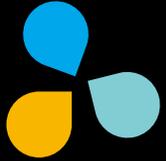
Réorganiser l'offre économique pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle du SCOT et la séquence ERC à l'échelle PLU et Projet.

3° BLOC

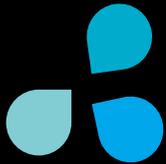




- Ne plus flécher certaines opérations qui s'avèrent non opérationnelles ou incompatibles avec d'autres objectifs du SCOT :
 - gestion de l'eau, des inondations ou ruissellements d'enjeux agricoles etc... (Batterses, ZAC Pont d'Ain, partie d'Ambérieu ouest, etc.)
- Mutualiser les objectifs de programmation des parcs grands flux et artisanaux par CC (hors grands projets)
 - pour leur permettre de mieux gérer la séquence ERC à leur échelle; mais en respectant les objectifs qualitatifs de programmation par typologie d'activité



- Réduire les objectifs de consommation d'espace pour les parcs grand flux et artisanaux, en transférant 150 ha à un grand projet d'envergure régionale à effet levier stratégique



- Faire de l'implantation de nouvelles installations EPR un levier pour la stratégie du PADD d'amélioration des savoirs faire de la filière et de l'écosystème économique local

